



CONTACT Moiny Jade  
TEL. 0473/25.03.02  
E-MAIL Jade.Moiny@just.fgov.be  
ADRESSE 115 boulevard de Waterloo, 1000 Bruxelles

DATE 15 avril 2024

NOTRE REF.  
VOTRE REF. 2024-0394  
COPIE  
ANNEXE /

Monsieur A. Henn,  
Chef du Service central de traduction allemande

Rue de la Gare 13, 4960 Malmedy

Cher Monsieur Henn,

En vertu de l'article 2 de la loi du 21 avril 2007 réglant la publication en langue allemande des lois et arrêtés royaux et ministériels d'origine fédérale et modifiant la loi du 31 mai 1961 relative à l'emploi des langues en matière législative, à la présentation, à la publication et à l'entrée en vigueur des textes légaux et réglementaires, les lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées le 18 juillet 1966, ainsi que la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone, le Ministre de la Justice arrête la liste des lois à traduire en langue allemande en fonction de l'intérêt qu'elles présentent pour les habitants de la région de langue allemande et en accordant la priorité aux textes principaux.

Par la présente, j'arrête la liste des lois, telle que proposée en annexe 3 de votre courrier du 5 mars 2024.

Je reste à votre disposition et vous prie de croire, Monsieur Henn, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Paul Van Tigchelt  
Ministre de la Justice et de la Mer du Nord